

PREFECTURE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE.

Demande d'ouverture d'une enquête publique unique portant:
SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE
RENOUVELLEMENT ET L'EXTENSION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE
DÉCHETS NON DANGEREUX SITUÉE AU LIEU-DIT LE REDOUNDEL, SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BADAROUX
SUR LA DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉ
PUBLIQUE AUTOUR DE L'INSTALLATION

Le public est informé qu'en application du code de l'environnement, l'arrêté n° **PREF-BCPPAT-2021-259-001** du **16** septembre 2021 prescrit l'ouverture d'une enquête publique conjointe, sur le projet présenté par le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère (SDEE), en vue d'obtenir les autorisations susvisées. Cette enquête publique conjointe se déroulera **du mardi 12 octobre 2021 au lundi 15 novembre 2021 inclus à 17 heures**, à la mairie de Badaroux.

Les gestes barrières (lavage des mains avec du savon ou l'utilisation d'une solution hydroalcoolique ainsi que la distanciation physique et le port du masque) devront être respectées pour le bon déroulement de l'enquête publique. Ces dispositions seront affichées à l'entrée de la mairie.

Un dossier comprenant notamment l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité administrative environnementale et le mémoire en réponse du demandeur sera déposé en mairies de Badaroux, Chastel Nouvel, Le Born, Monts de Randon et Mende et pourra être consulté par le public aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet des services l'État à l'adresse : www.lozere.gouv.fr à la rubrique «Publication/enquêtes publiques/enquêtes publiques environnementales».

L'accès gratuit au dossier est également possible depuis un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture, faubourg Montbel, 48000 Mende, aux jours et heures d'ouverture suivants, sur rendez-vous au 04-66-49-67-76 : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Toute personne peut obtenir des renseignements sur le dossier auprès de M. Laurent LLINAS, SDEE de la Lozère, 12 bd Henri Bourrillon 48000 Mende. Tel. : 04-66-65-35-01.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

M. Georges WINCKLER, chef du service départemental du renseignement intérieur en retraite, demeurant 5 boulevard Soubeyran 48000 Mende, désigné par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire-enquêteur, recevra personnellement le public à la mairie de Badaroux siège de l'enquête publique :

Mardi 12 octobre 2021 de 8h30 à 11h30
Mercredi 3 novembre 2021 de 14h30 à 17h30
Lundi 15 novembre 2021 de 14h30 à 17h30

A la mairie du Chastel Nouvel :
Vendredi 15 octobre 2021 de 8h30 à 11h30

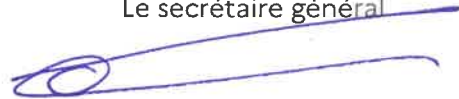
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :

- en les portant sur le registre d'enquête déposé dans les mairies précitées, il devra être muni d'un stylo personnel
- en les adressant, par écrit, à la mairie de Badaroux, à l'attention de M. Georges WINCKLER, commissaire enquêteur – enquête publique « installation de stockage de déchets non dangereux » ;
- en les présentant verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences à la mairie de Badaroux aux jours et heures indiqués ci-dessus,
- *en les adressant par voie électronique à l'adresse internet suivante : **ep.redoundel@gmail.com** . Les observations déposées à cette adresse, seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture.*

A l'issue de l'enquête, le mémoire en réponse du demandeur, le rapport contenant les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposés à la préfecture de la Lozère, dans les mairies précitées pour y être consultés pendant un an et mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat : www.lozere.gouv.fr .

Au terme de la procédure, la préfète statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale et sur l'établissement de la servitude d'utilité publique.

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général



Thomas ODINOT